



Wallonie

VILLE DE
NEUFCHÂTEAU

ANNEXE 25
permis d'urbanisme n° 4501

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal de Neufchâteau fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est **AM Scrl (Monsieur MIGNON)** dont les bureaux se trouvent **Rue du Château, NEU 1 1 à 6840 Neufchâteau.**

Le terrain concerné est situé **Rue Lucien Burnotte, 23, 23/1, 23/2 à 6840 Neufchâteau et cadastré ou l'ayant été Division 1, section A n°579L.**

Le projet consiste en : **transformation d'un rez-de-chaussée commercial et transformation d'un immeuble en deux logements**, et présente les caractéristiques suivantes :

Art. D.VIII.13 : permis d'urbanisme relatif à la création d'au moins deux appartements.

Le dossier peut être consulté (sur rendez-vous au 061 / 27 50 94) durant les jours ouvrables de 9h à 12h et de 13h30 à 16h à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Grand-Place 3 à 6840 Neufchâteau.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur MAYNE Pascal (Service urbanisme - 061 / 27 50 94 – pascal.mayne@neufchateau.be) dont le bureau se trouve Grand-Place 3 à 6840 Neufchâteau.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 24 septembre 2023 au 10 octobre 2023 au collège communal (référence du dossier : permis d'urbanisme numéro 4501) :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de Neufchâteau, Grand-Place, 1 à 6840 Neufchâteau ;

- par courrier électronique à l'adresse suivante : commune@neufchateau.be